



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

MINE CANADIAN MALARTIC EST FIÈRE DE PRÉSENTER SON BILAN 2016

Malartic, le 6 février 2017 – La direction de la mine Canadian Malartic (MCM) rend public aujourd'hui le bilan environnemental, économique et social de ses activités pour l'année 2016.

Pour le directeur général de la mine, M. Serge Blais, les résultats de la dernière année témoignent du sérieux, de la rigueur et de l'efficacité du virage entrepris par l'ensemble de l'équipe de MCM depuis l'arrivée du Partenariat Canadian Malartic. Virage visant à améliorer, sur une base continue, les procédés et équipements qui y sont employés et à réduire l'impact que peuvent générer les activités de la mine.

Le bilan environnemental des activités de la mine Canadian Malartic pour l'année 2016 se dresse ainsi :

- **100%** des activités de la mine ont respecté les normes municipales en vigueur à Malartic en **matière de bruit**.
 - Bien que la réglementation municipale en matière de bruit à Malartic ressemble à celle en vigueur dans de nombreuses municipalités au Québec reconnues pour leur qualité de vie et en dépit d'une divergence d'interprétation entre MCM et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) au sujet de la norme de bruit ministérielle, les opérations de la mine ont été conformes en 2016 à 95,8 % en regard de l'interprétation retenue par le MDDELCC.
- **100%** des activités de la mine ont respecté les normes québécoises en vigueur en **matière de qualité de l'air et d'émissions de poussière**.
- **99,2% des sautages** ont respecté les normes québécoises en vigueur.
 - Plus précisément, en matière de surpression, vibration, et d'émission de NOx, notre bilan 2016 a atteint respectivement 100%, 99,6% et 99,6%. Des mesures correctives ont été prises, comme en témoigne le bilan de l'année, afin d'améliorer la performance.

Sur les plans social et économique, le bilan 2016 des activités de la mine Canadian Malartic révèle que :

- **94%** des citoyens ont adhéré au programme de compensation du Guide de cohabitation déployé le 1^{er} septembre 2016. Rappelons que ce Guide vise à répondre aux préoccupations des citoyens de Malartic en offrant des mesures de compensations et des lignes directrices pour l'acquisition de leur résidence principale dans le quartier le plus près de la mine.

- MCM est le plus grand employeur privé de la MRC de la Vallée-de-l'Or, avec près de 1 400 personnes œuvrant sur son site (employés et entrepreneurs). Au total, 98% des 694 employés de la mine demeurent dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue et 42% dans le Grand Malartic.
- MCM a généré 693 M\$ en dépenses, incluant notamment les redevances minières versées au gouvernement du Québec.
- MCM a eu recours aux services de plus de 800 fournisseurs québécois, dont plus de 500 provenant de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.
- MCM a octroyé plus de 720 000 \$ en dons et commandites à la communauté ainsi qu'en soutien à la recherche en région.

« L'équipe de la mine Canadian Malartic travaille sans relâche afin d'assurer de telles performances. Nous sommes particulièrement fiers de ces résultats. Il reste encore du chemin à parcourir et il est toujours possible de s'améliorer, nous en demeurons convaincus. C'est dans cet esprit que nous entendons maintenir le dialogue avec la communauté et nos partenaires, car nous sommes convaincus que le respect, la collaboration et la transparence sont des valeurs qui nous permettront de bâtir l'avenir sur du solide », a déclaré Serge Blais.

Une vidéo relatant les faits saillants du bilan 2016 est disponible ici :
<https://youtu.be/lmA0h52-BOU>

– 30 –

Pour information :

Marie-Pier Beaucage
Conseillère en communication
Mine Canadian Malartic
Tél. : 819.757.2225 #2024 | Cell. : 819.860.2787
mpbeaucage@canadianmalartic.com